FEUILLETON DE L'ABEILLE.

NOUVELLE-ORLEANS, 26 MARS 1861.

LES PROSCRITS DE SICILE,

ROMAN INEDIT

PAR EMMANUEL GONZALES

VIII—Suite

La fumée devenait opaque et intolérable.

Suzanna, qui épiait avidement du regard la [illegible], vit ou devina le combat intérieur qui agitait cette âme ingénue et passionnée.

— Vous renoncerez à votre projet insensé, n'est-ce pas? lui dit-elle d'une voix presque impérieuse.

— Vous m'avez inspiré des doutes étranges, [illegible] répondit la juive,—et maintenant la mort me fait peur.... Je voudrais chasser avec la main cette horrible fumée.... je voudrais respirer l'air libre.... je voudrais revoir le ciel....

— Dites donc à votre amant que vous ne [illegible] plus mourir, insista la marquise en poussant un peu la jeune fille vers Giovanni, qui semblait lui-même hésiter encore devant cet avenir de déchéance et de frayeur.

Puis elle l'arrêta tout à coup et l'attira brusquement à elle.

— Je ne sais quelle implacable ardeur de vengeance vous anime au cœur de Giovanni, dit-elle à voix basse, mais si nous sommes nous autres, [illegible] à mourir,—s'il ne consent à sauver [illegible],—écoutez la supplication d'une [illegible], et ayez pitié de la femme qui vous a obéi...

— Que demandez-vous à votre servante? si [illegible] la juive d'une voix de l'accent plaintif de la [illegible] marquise.

[illegible] avec un mouvement désespéré [illegible] de l'alboucz de Judith, [illegible] d'une voix sourde:

— Au nom de votre Dieu! emportez avec vous cette pauvre petite créature.

[illegible] qui régnait dans la grotte, quoi [illegible] la fumée fût moins intense, déjà [illegible] à Giovanni d'assister à cette scène [illegible] avait pas perdu un seul mot.

[illegible] dit-il à la jeune marquise, qui, le [illegible] près d'elle, frissonna de tout son corps [illegible] contre vous ni colère ni haine.

C'est en mon absence qu'on s'est emparé de [illegible] de votre enfant.—Pressent je ne l'eusse [illegible], et, sur mon honneur, si je puis maintenant vous sauver, je le ferai.

Il se tourna vers les proscrits:

— Compagnons, qui d'entre vous veut aller [illegible] trouver Diodato de Campo Forte?

— Moi! moi! crièrent cent voix à la fois.

Mais Bombecco, grâce à la ténuité de ses [illegible] et avec l'empressement d'un homme [illegible] le besoin de renouveler l'air de ses [illegible] se fait impérieusement sentir, se glissa [illegible] hors de la foule comme une anguille à travers les jetes.

Présent! s'écria-t-il en s'arrêtant devant Giovanni.

Comme Bombecco était improvisateur distingué [illegible] s'agissait sans doute de quelque [illegible] à composer, personne ne se crut en droit de lui disputer la faveur qu'il sollicitait.

— Va, de ma part, annoncer à Diodato que la marquise de Campo Forte est prisonnière dans cette grotte, dit Giovanni, et montre lui pour preuve ce mouchoir marqué aux armes de la [illegible].

Bombecco s'empara du mouchoir et s'élança dehors.

Mais sans lui laisser le temps d'ouvrir la bouche:

— Giovanni est-il parmi vous? lui cria Diodato.

— Oui, excellence, répondit Bombecco, je viens même vous annoncer de sa part que.....

— Qu'il sorte donc lui et les autres chefs de la [illegible], [illegible] le jeune marquis. Qu'ils [illegible] volontairement se constituer prisonniers. Après ce premier acte de soumission, je [illegible] de votre sort.—Va!

— Permettez, excellence, interrompit Bombecco en agitant le mouchoir dont il était porteur [illegible] charge de vous annoncer......

— Pas un mot de plus, drôle, s'écria Diodato.— [illegible] fais fusiller comme un chien.

Quelques canons de fusils s'abaissèrent.— Bombecco disparut comme par enchantement.

Quant à vous, mes amis, continua le marquis [illegible] vers ses sbires, pas de merci pour ces bandits.—Le vainca à qui [illegible] aujourd'hui peut être demain un vainqueur sans pitié.—Il n'y a de porte ni [illegible] force, de muraille si haute [illegible]. Les prisons sont de mau[illegible] gardiennes du dépôt confié.—Il n'y a [illegible] sache conserver sa proie.— Donc, pas de prisonniers.

En ce moment, Giovanni apparut à l'entrée de la grotte. Les regards du marquis flamboyaient, et il poussa un cri de joie qui s'éteignit dans un rugissement de fureur.

Derrière son frère, il aperçut Suzanna pâle, échevelée, entre Carati et Guerrazzi qui la tenaient chacun par un bras.

Suzanna! s'écria-t-il en reculant épouvanté. Ce misérable bâtard m'échapperait-il encore?

Avec une idée plus rapide que l'éclair lui traversa l'esprit. Il eut un instant l'intention de tuer Giovanni de sa main, dussent [illegible] sous ses yeux sa femme. D'ailleurs, n'y avait plus Suzanna, depuis [illegible], qu'avait ruiné — L'enfant vivant, [illegible] demander de comptes.— [illegible] donc l'essentiel. Et puis, l'in[illegible] derrière l'héroïque action [illegible] pas un beau [illegible] digne des temps antiques?

James Bonacci était content de taire ces [illegible] sa présence, sur la place publique, tandis que lui, n'était-il pas sublime de dévouement et de dévouement à la cause du [illegible] de sa propre main son frère rebelle, et en sacrifiant à cette sainte cause la vie d'une femme aux yeux du monde il adorait.

Pendant qu'il se faisait ces réflexions à lui-même, Giovanni s'était détaché du groupe qui [illegible] l'entrée de la grotte, et, s'avançant lentement, il marcha droit à Diodato.

Les deux frères se rencontrèrent et se croisèrent comme deux épées étincelantes.

Giovanni s'arrêta, et les deux frères s'examinèrent un instant en silence, l'un calme et presque majestueux sous ses haillons, l'autre les traits horriblement contractés, tout frémissant d'émotion au milieu de ses sbires, impatient d'assouvir sa vengeance comme s'il eût redouté que quelque main mystérieuse ne lui arrachât sa victime. Et, s'adressant à ses hommes:

— Allons, faites votre devoir, leur dit-il d'une voix rauque.

Vingt sbires s'élancèrent hors de leurs rangs et coururent à Giovanni toute retraite.

Le jeune Sicilien haussa dédaigneusement les épaules, et se prit à sourire, mais un cri aigu, déchirant, parti en même temps de la grotte.

Aussitôt le marquis tourna les yeux dans cette direction et il aperçut la belle juive près de Suzanna.

Cette apparition inattendue jeta le trouble et l'irrésolution dans l'esprit de Diodato, et il sentit se réveiller tout son amour pour la fille d'Isaac.

Afin de se venger de Giovanni et d'exterminer d'un seul coup jusqu'au dernier des proscrits [illegible] dans la grotte, il eût fait bon [illegible] de Suzanna, mais il ne se sentait pas le courage [illegible] triomphe au prix de la vie de Judith.

— Ecoute, Giovanni, dit-il. Fais sortir de la grotte la marquise de Campo Forte et la fille d'Isaac, afin que je les laisse avec ces bandits, et je te [illegible] et sauve je te le jure sur l'honneur.

— Cette garantie me paraîtrait insuffisante [illegible] lâche pour accepter ce pacte honteux.

— Songe que tu es en mon pouvoir!

— Je ne te crains pas, Diodato.

— Tu oses me braver! Recommande ton âme à Dieu, car tu vas mourir.

— Non, car ma dernière heure n'est pas venue.

— Qui te sauvera donc?

— Lui.

— Mais s'écria Diodato avec un éclat de rire [illegible].

Et il tira son poignard.

Giovanni, toujours impassible, lui posa la main sur le bras et lui désignant du doigt la grotte:

— Ecoute à ton tour, lui dit-il. Entends tu ces vagissements lamentables?

— Eh bien?

— C'est un enfant que la fumée étouffe.

— Eh! que m'importe cet enfant.

— Quoi! ces cris déchirants ne te vont pas au cœur!.... mauvais père!

— Mauvais père! répéta Diodato pâlissant. Que veux-tu dire?

— Je veux dire que la voix de cet enfant qui [illegible] c'est ton fils.

— Mon fils! comme sa mère, serait-il donc entre vos mains?.... Tu cherches à me tromper.

— Regarde.

Et Diodato vit en effet à travers un nuage de [illegible] transparente qui montait vers le ciel, Suzanna qui, toute éperdue, lui tendait de loin [illegible].

La vue de cet enfant le foudroya.

— Il n'y a donc rien de sacré pour toi, bandit, pas même le sang! s'écria-t-il.

— Est-ce que le bâtard est de votre famille?

— Giovanni, par pitié, rends-moi mon fils.

— Ah! c'est toi qui supplies maintenant.

— Je croyais cependant bien te tenir cette fois, bâtard maudit. J'espérais bien vous brûler vifs dans votre repaire, toi et toute ta bande.

— Tu vois, Diodato, qu'il est toujours imprudent de jouer avec le feu, de brûler les gens [illegible], en [illegible] à Dieu le soin de [illegible]. Il y a parfois du bon [illegible].

L'enfant pleurait toujours.

— Hâtons-nous de en finir, Giovanni. Rends moi les [illegible] tu t'es emparé, dis à tes bandits de sortir en mettant bas les armes, et je leur permettrai [illegible] à tous d'aller se faire pendre ailleurs.

— Les proscrits ne sont pas bien redoutables. Ils n'ont plus une seule cartouche entre eux tous, dit Giovanni.

— Ainsi, je les tiens à ma merci! soupira Diodato.

— Tu vois qu'il est inutile de les désarmer— D'ailleurs ils n'accepteraient pas cette condition déshonorante. Ce sont les sbires, au contraire, qui vont donner les munitions qui leur manquent.

— Y consentir, serait de ma part un acte de lâcheté.

— Assez! interrompit Giovanni. C'est maintenant à moi de commander ici et à toi d'obéir.

Et ordonne hardiment aux Carmi.—Sans Comptes Forte a le malheur de laisser toucher à un cheveu de sa tête, je tue de ma main, sous ses yeux, son enfant et sa femme.

Diodato poussa un cri de rage.—Il se sentait vaincu.

— Dis enfin ce que tu veux de moi, malheureux, demanda-t-il à Giovanni.

— Tu vas le savoir.—Je veux d'abord que les sbires s'éloignent de l'entrée de la grotte ces fascines qui nous aveuglent.

Le jeune marquis parut hésiter.

— Au nom du ciel! s'écria Suzanna, hâtez-vous et vous ne voulez pas que cette chère créature meure étouffée dans cette horrible grotte.

— Eteignez ce feu, ordonna Diodato d'une voix sombre.

Les sbires obéirent.—Les fascines furent en un instant dispersées et éteintes.

— Qu'ils déposent ici leurs cartouches, continua Giovanni.

Des murmures éclatèrent parmi les sbires.

(A continuer.)

Modes nouvelles.

EN DEBALLAGE—Un joli choix d'articles de modes et nouveautés arrivant de Paris, comprenant [illegible] assortiment de la tête des dames, tels que CHAPEAUX SOIE et VELOURS, PLUMES et FLEURS, VELOURS et SOIERIES pour chapeaux, RUBANS de toutes espèces, OMBRELLES MARQUISES, BLONDES et DENTELLES, PARURES POUR BAL, Do pour mariées.

VOILETTES, GUIPURE, &c., &c., TULLES ILLUSIONS, CREPES et TARLATANES, RESILLES EN FILET avec jais, GANTS DE PEAU ET DE SOIE, MANCHETTES TRICOTTEES, BRODERIES, MANTEAUX pour dames et fillettes, CASQUETTES pour garçons et enfants.

Aussi—Un assortiment complet de CHAPEAUX DE PAILLE pour dames, fillettes et enfants, ainsi que tous les fournitures pour modistes, à des prix modérés, par J. DERBES JR., 49 rue de Chartres. 19sept

Amidon.

REÇU par l'Adelaide Bell, du Havre, un nouvel assortiment de conserve petites et grandes, pour service de table, en offerande en premier séné. A vendre chez LION & ANDRÉE, coin Bienville et Royale.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Samedi soir, 23 mars.

La demande de coton a été animée aujourd'hui. Les transactions comprennent environ 12,000 balles [illegible] des prix plus fermes.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

LOUISIANE ET MISSISSIPPI.

Inférieur	— @ —
Ordinaire	7¾ @ 8¾
Bon ordinaire	9 @ 10
Low Middling	10¼ @ 11¼
Middling	12 @ 12¾
Good Middling	nominal.
Middling Fair	— @ —
Fair	nominal.
Good Fair	nominal.
Good & Fine	nominal.

TABAC—Rien.

SUCRE—1,200 boucauts, aux prix antérieurs. Fair à fully fair, 4½ @ 5¼ cts la livre.

MELASSE—15·0 barils à 34 cts le gallon de prime.

FARINE—238 barils dont 300 de superfine à — 1900 d'extra à — 200 de superfine à $5 12½. 600 en lots à $5 20, 200 de low extra à $6, 50 d'extra à $25, 500 à $6 45, 100 à $7 50.

MAIS—36,000 sacs dont 14,500 à —, 1000 de blanc et mélange jaune, 300 de jaune et de mélange jaune à 55 cts, 3,5 de mélange blanc et 1175 de jaune à 56, 2,700 de jaune et 200 de mélange blanc à 57, 300 de mélange blanc à 58, 300 de blanc à 59 et 1500 à 60 cts le boisseau.

AVOINE—1250 sacs de St Louis, y compris 700 à 36 cts; 300 à 37 et 150 à 38 cts le boisseau.

SON—900 sacs à 85 cts et 500 à 85 cts les 100 livres.

FOIN—417 balles foin de l'Ouest, y compris 121 à $21. 9 à $20 et 200 à $22 50 le tonneau.

PORC—550 barils de mess en deux lots à $13 le baril.

BACON—20 boucauts d'épaules à 7⅛, 50 de plats côtes roulés à 9½ et 20 de desossés à 11½ cts la livre.

VIANDE—30 boucauts de porc en grenier.

FRET—Un navire a été affrété pour le Havre à ¾ cts et un pour l'Europe à — [illegible].

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 25 mars 1861.

[illegible] bœufs de l'Ouest, 50 bœufs du Texas, 26 [illegible], [illegible] vaches laitières et 22 veaux. A vendre sur place: 360 bœufs de l'Ouest, 400 bœufs du Texas, 500 moutons, 100 vaches laitières, et 67 veaux. Nous cotons:

Bœufs de l'Ouest, par 100 liv., 1re qualité	8 00	@	8 50
" "	6 00	@	7 00
" du Texas, par tête, 1re qualité	25 00	@	30 00
" " 2e "	14 00	@	20 00
" "	8 00	@	13 00
Veaux		@	
Moutons 1re qualité	2 70	@	3 50
" inférieurs		@	
Porcs (de l'Ouest) par 100 livres	6 50	@	7 00
Vaches laitières, par tête, 1re qualité	35 00	@	40 00
" "	31 00	@	30 00

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés hier

Steamship Florida, Nelson, Apalachicola
Navire Lave Yeaxes, Boyle, Liverpool
Olivet Moses, O'a, Havre
Barque Simeto, Godoy, Barcelonne
Texas Star, Lord, Liverpool
Goëlette Cuba, Hopkins, Mobile
Andromeda, Ashley, Apalachicola
L'Etoile, Fanin, Mobile
Enea, Tarcey, Mobile
Sea Horse, Ferrer, Mobile
Thomas, Schultz, Londres
Steamer Ed Howard, Lawson, Nashville
Monarch, Williamson, Cincinnati
Queen of the West, Scott, Cincinnati
R R W Hill, Newell, St Louis
B J Adams, Richey, Louisville
New Uncle Sam, Irvin, Cairo
Aleck Scott, Riley, St Louis
Rey [illegible], Baird, Cairo

Arrivés hier.

Steamship Arizona, Smith, Brazos Santiago
Steamship Louisiana, Kirby, Lavaca
Navire Prince, [illegible], Liverpool
Addie Snow, Tonkin, Brême
[illegible], Brême
Barque Aurora, Harmon, Aberdeen
Brick [illegible], Munger, New York
Goëlette C H Moller, Aker, Apalachicola
Aliceline, Cole, New York
Mary Clinton, Ryan, New York
J Townsend, Hill, Mobile
M J Smith, de Mobile
Amelia, Robertson, Pensacola
[illegible], Mobile
Page, Baner, Pensacola
Estelle, de la Mer

Pour les bateaux, voir l'anglais.

Au bas du fleuve.

Navire St Charles, Conway, New York
Lizzie M[illegible], Austin, Havre
Brick A A Cosgrove, [illegible], Havane

Pour Lavaca via Powder Horn.

Jour de départ, 28 mars, à 8 heures du matin.

POUR LAVACA via POWDER HORN—Ligne de la Nouvelle-Orléans et du Texas—L'excellent steamship ORIZABA, double et chevillé en cuivre, capitaine Henry Place, partira le 28 mars à 8 heures du matin, pour fret ou passage [illegible] s'adresser à bord, au pied de la rue [illegible].

I. C. HARRIS, directeur, Rue du Camp

Le fret et les passagers pour Lavaca seront [illegible] 25 mai.

Galveston et Baie de Matagorda.

Jour de départ, JEUDI 28 mars à 8 h. A. M.

LIGNE DE LA MALLE DES ETATS-UNIS ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS, GALVESTON ET LA BAIE DE MATAGORDA—L'excellent steamship TEXAS double et chevillé en cuivre, commandant Charles Fowler, partira comme il est dit ci-dessus avec la malle des Etats-Unis. Pour fret ou passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser à bord, ou à

I. C. HARRIS Directeur, 57, rue du Camp.

Un steamship de cette ligne partira pour les susdits ports [illegible] 25 mars

Pour Key West et les ports de la Floride.

Partira SAMEDI le 30 mars, à 8 heures A. M.

LIGNE DE LA MALLE DES ETATS-UNIS.

POUR KEY WEST via Pensacola, Apalachicola, St Marks, Cedar Keys et Tampa Bay—L'excellent steamship MAGNOLIA, double et chevillé en cuivre, commandant J. W. Crowell, partira susdit le [illegible] à 8 heures A. M. Pour fret ou passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser à bord [illegible].

I. C. HARRIS, directeur, 57 rue du Camp.

Le fret pour Apalachicola, St Marks et Tampa Bay est reçu à titre d'allège payé par le steamer, mais aux frais des réceptionnaires.

Le fret pour les ports de la Floride doit être payé en [illegible] la Nouvelle-Orléans.

Le fret pour les ports au delà de Pensacola et d'Apalachicola sera reçu jusqu'à mardi 26 [illegible] 25 mars

Vera-Cruz.

Jour de départ, LUNDI 1er avril, à 8 heures du matin.

POUR VERA CRUZ—Ligne de la malle des Etats-Unis—Le excellent steamship double en fer TENNESSEE, commandant Thomas Forbes, partira avec la malle, dit plus haut, apportant régulièrement la malle des Etats-Unis. Pour fret ou passage (ayant de beaux emménagements pour les passagers de cabine et de pont), s'adresser à

I. C. HARRIS, directeur, No 57, rue du Camp.

Le Tennessee partira de la Nouvelle-Orléans régulièrement le 1er et le 15 pour Vera Cruz, partant de dernier port le 7 et le 21. Aucun fret ne sera reçu sans [illegible] 15 mars

Brazos Santiago.

Jour de départ VENDREDI, 29 Mars à 8 h. A. M.

POUR BRAZOS SANTIAGO.—Ligne de la Malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans et de Brazos Santiago.—Pour Brazos via Indianola.—L'excellent steamship en fer ARIZONA, commandant E. N. Smith, partira, tel qu'il a été dit plus haut, avec les malles des Etats-Unis. Pour fret ou passage, (beaux emménagements), s'adresser à bord ou à

I. C. HARRIS, Directeur, 57 rue du Camp.

15 mars

Pour la Havane directement

Partira le 31 mars, à 8 heures du matin.

[illegible] de la Nouvelle-Orléans [illegible] le steamship HABANA double et chevillé en cuivre, capitaine J. B. McConnell, partira de son wharf au pied de la rue St Joseph. Pour fret ou passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser à

PUIG BROTHERS, No. 57 rue de la Douane.

21 mars

POUR LA HAVANE, directement

Départ de la Nlle-Orléans, le 15 et le 28, à 8 heures A. M., départ de la Havane le 8 et le 24, à 4 heures P. M., de chaque mois.

POUR LA HAVANE, directement—Le beau steamship GENL MIRAMON, commandant J. K. Caughan, partira de son wharf, au pied de la rue St Joseph, Premier District, avec les malles des Etats-Unis et les passagers. Pour fret ou passage (excellents emménagements), s'adresser à

J. ACEBO, ou à A. COSTA, Rue de la Douane, No 16.

POUR LE HAVRE.

Départ le 15 avril.

Le navire NUREMBERG fin voilier [illegible], capt. Schneider, partira du 15 au 30 avril. Pour passage (excellents emménagements) chambres et entrepont, s'adresser à bord, poteau 39 2me District, ou à

BAXTER, LOVELL & Co. 20 mars

Brodequins Russett.

6000 paires brodequins Russett, de premier choix à vendre à des conditions libérales, par BLANCAND & GUITET, Encoignure Dumaine et Royale.

AVIS

Aux amateurs de vins de Bourgogne.

SEULS agents de la compagnie des Grands vins de Bourgogne pour l'Etat de la Louisiane, nous avons l'honneur de les informer que les clos de ROMANEE CONTI, CLOS VOUGEOT, CHAMBERTIN, et autres ne peuvent être authentiques si le bouchon des bouteilles n'est revêtu sur ses parties latérales de la marque à feu de la Compagnie des Grands vins.

Déjà des contrefaçons sont arrivées à la Nouvelle-Orléans et de faux Clos-Vougeot ont été vendus au dessous du prix coûtant par M Gavard, SEUL PROPRIETAIRE de ce VIGNOBLE, ne livre à la compagnie. Nul ne peut se procurer ces produits sans l'intermédiaire de la Compagnie des Grands Vins de Bourgogne.

Nouvelle-Orléans, 10 septembre 1860.

LAFFITTE & DEFFARGE, No 133, rue Royale. 11 sept

Mme DOMARTINI, née MEDINGER

SAGE-FEMME BREVETEE

Par la Faculté de Médecine de Paris,

OFFRE ses services aux dames de la Nlle-Orléans. Elle a exercé pendant DIX ANS sa profession à Paris. Mme DOMARTINI vaccine et vaccine. Résidence, RUE STE ANNE 81 entre Bourbon et Royale. Consultations gratuites de midi à 2 heures.

SPECIALITES DU DOCTEUR VERGÉ.

DEPURATIF Pommade, Injection, Poudres et Sirop antisyphilitique du Dr Vergé. Les démangeaisons, dartres, boutons, écoulements de toute nature et en général toutes les maladies syphilitiques et de la peau, sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du docteur Vergé.

Ces spécialités seront ordonnées selon le cas; s'adresser à F. LACAUSSADE, Pharmacien, Encoignure Orléans et Bourbon.

P. S. Dépôt de tous les médicaments français patentés. 12 nov

Vanilles! Vanilles! Vanilles!

REÇU par le steamer Tennessee, venant de Vera-Cruz une forte partie de bonnes vanilles, à vendre par O. ROBIN, Phar. Enc. Ste Anne et Villeré.

CIGARES de choix de la Havane—100,000 Brevas Londres et Vegas, Intimidad, Partagas, Cabanas, Cabargas et Desugo; [illegible] Media Regalias, Meridianas, Toreno, Flor de M Vega, Vuelta Abajo, Perfeccion, Millar Segundo, Rio Hondo, &c.

[illegible] de Condradros et Trabucos, Ne Plus Ultra, Tip Top, Henry Clay, Regalia Londres, Regalia de la Reina, [illegible] et Regalia Chicos, de diverses marques, en magasin et à vendre aux plus bas prix du marché par GUMA & MASICH, rue Tchoupitoulas, No 58.

Aux pharmaciens, confiseurs, &c.

500 livres essence de citron, [illegible] de bergamotte, [illegible] essence de girofle, [illegible] essence de roses, [illegible] fleur d'oranger, [illegible] opium première qualité, [illegible] gomme arabique, [illegible] graine de lin, [illegible] graines des Canaries.

A vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr., 62 et 64 Vieille Levée.

CHANGE à vue ou à terme—Sur Paris, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Nantes, Rouen, Havre, Nancy, Lyon, Mulhouse, Amiens, Strasbourg, Metz, Nîmes, [illegible], St-Etienne, St-Quentin, Valenciennes, Tarbes, Pau, Bayonne, La Rochelle, Angoulême, Agen, Périgueux, Rennes, Brest, Orléans, à vendre par

C. CAVAROC & Co, 116, rue Royale

Pistolets Lefaucheux.

HEBERT & ESCOUSSE,

131, rue de Chartres.

ONT reçu par le Cahawba, quelques pistolets Lefaucheux, petit et grand modèle—ainsi qu'une Carabine Lefaucheux, cartouches pour les divers calibres.

EN débarquement du navire Resolute de Bordeaux— 4 caisses de 24 flacons confitures assorties, 5 do de 12 bouteilles raisins.

CONSERVES DE MARINE—4 caisses de 400 boîtes Bouillon au gras, 2 do 200 do, 5 do 300 boîtes Julienne, 2 do 200 do, 2 do 200 do boîtes gelées de viande, 4 do 200 do bœuf en daube, 2 do 200 do boîtes veau rôti, 2 do 200 do bœuf à l'écarlate, 2 do 200 do veau au petit pois, 2 do 200 do biftecks, 2 do 200 do mouton au jus, 1 do 60 de têtes de veau, en débarquement du navire Resolute, à vendre par CAMILLE LACOSTE, No 209 rue Royale enc. Dumaine. 15mars

Magnolia whisky de S. S. Pike.

75 BARILS en débarquement du steamboat Sunny Side, venu de Cincinnati.

A vendre par BERNARD TURPIN, 88, ancien 56, rue Vieille-Levée. 11 mars

AMUSEMENTS.

THEATRE DE L'OPERA.

Mardi 26 mars,

La Part du Diable,

Opéra en 3 actes, d'Auber.

On commencera à 7 heures précises.

THEATRE DES VARIETES.

Mardi, soir 26 mars.

Seconde représentation de TWELFTH NIGHT—LA MANOLA danse—THE FOOL OF THE FAMILY, vaudeville.

THEATRE ST-CHARLES.

Mardi soir, 26 mars.

THE LADY OF LYONS—Le spectacle se terminera par THE WELSH GIRL, vaudeville.

Académie de Musique,

Rue St-Charles,

DERNIERE SEMAINE DES ZOUAVES.

Mardi soir 26 mars. Bénéfice du zouave GLATIGNY.

Le magnifique spectacle militaire.

LA PRISE DE MALAKOF,

—OU—

Le Bataillon des Enfants perdus.

Grande pièce militaire en trois actes et 4 tableaux.

Exercice et maniement d'armes par TRENTE ZOUAVES.

Evolutions militaires à l'arrivée des Zouaves au village de LARBECK, sur les hauteurs de la TCHERNAIA.—Les Zouaves aux tranchées,—défense héroïque des RUSSES.—Retraite des ZOUAVES.—Terrible assaut avec échelles, gabions etc. Explosion et destruction de la TOUR MALAKOFF. Convoi de morts et de blessés. Effets de scène splendides et entièrement nouveaux.

Pour la représentation de ce magnifique spectacle la scène sera ouverte dans toute son étendue.

Les arrangements les plus parfaits ont été accomplis pour la production de ce grand drame militaire.

Vaudeville nouveau en 1 acte intitulé

La chambre à deux lits.

La représentation commencera par le Vaudeville et se terminera par LA PRISE DE MALAKOFF.

Musée de Vanucchi,

Rue St Charles, No 107, presqu'en face du Théâtre St-Charles.

Engagement, pour quelques jours seulement de FANNIE WALLACE, la GEANTE d'ECOSSE, qui pèse 675 livres, et a eu l'honneur d'être présentée à la reine Victoria. Elle se montre pour la première fois aux Etats-Unis.

LE TEMPLE DE L'ART.

Renfermant plus de 250 FIGURES de grandeur naturelle, représentant beaucoup des plus célèbres sujets d'histoire. La plupart de ces figures sont mues par le mécanisme.

Il a été ajouté à la magnifique collection la RECEPTION DES AMBASSADEURS JAPONAIS par le président Buchanan, le 17 tout, à la Maison Blanche. Les vêtements et les armes ont été présentés à Vanucchi par ordre du prince Simmo Boyizen.

La conférence entre LOUIS-NAPOLEON, VICTOR EMMANUEL et GARIBALDI. On considère ces figures comme des ressemblances frappantes.

LA NAISSANCE DU CHRIST DANS LA CRECHE, magnifique tableau.

LA CENE—LE JUGEMENT DU CHRIST—LES HEROS DE LA CRIMEE et LES PUISSANCES D'EUROPE—Le vieux JOHN BROWN ET SES COMPLICES. Leurs traits et leur taille sont fidèlement reproduits.

Prix d'entrée, 50 cents, moitié prix pour les enfants.

BAL D'INAUGURATION

DU NOUVEL ASILE DE LA

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle

IL sera donné par cette Société un grand bal au nouvel Asile, encoignure Ste Anne et Derbigny, le SAMEDI, 6 avril 1861.

Directeurs

O. Blineau,	L. Coumbe,	J. Rossette,
Comte Mejean,	L. Schweitzer,	J. Lalleau,
L. E. Delorier,	E. Martin,	H. Mengolle,
A. P. Nobloni,	E. Masson,	F. Magnier
A. Rochereau,	J. Peirona,	B. Laborde,
A. Giraud,	L. Marthy	P. Torberg,
P. Lacroix,	E. Brod,	M. Cerise,
V. Boutroux,	J. Jouet,	F. Tujague,
P. Macon	P. Coulthe,	L. Galois.
A. Picard		

Comité d'invitation.

Les personnes qui désirent se procurer des billets, sont priées de s'adresser aux directeurs ou à M. A. POIRIER 47 rue St Louis.

Les demandes d'invitation pour dames, avec leurs adresses, devront être remises à l'un des Directeurs.

Aucune dame ne sera admise sans invitation.

Prix du billet $2 00. 25 mars.

ACADEMIE DE DANSE D'ANGELINA.

Nou sau Salon, 169, rue Girod, au coin de la rue Baronne

M. et Mme ANGELINA annoncent respectueusement à leurs amis et au public en général que leur

ACADEMIE DE DANSE

sera ouverte pour la saison, LUNDI, 5 novembre.

Classe d'enfants: Tous les mardis, jeudis et samedis, de 4 à 6 heures du soir.

TOILES. TOILES

GIQUEL & JAMISON,

126, rue du Canal

VIENNENT de recevoir et d'ouvrir un assortiment complet de toiles en [illegible]: Toiles à drap; Toiles [illegible]; Toiles à [illegible]; Damassé pour tables; Serviettes damassées; Services de table; Toiles pour oreillers; Toiles à torchons, &c. &c.

GIQUEL & JAMISON, 126 rue du Canal. 17 mars

AVIS.

M. ANTOINE DUBUC,

SECRETAIRE DE LA FABRIQUE DE L'EGLISE St LOUIS DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau No. 20, place St-Antoine.

INFORME le public que son agence et connaissances, qui sont [illegible] M. J. BONNOT dans [illegible] le commerce. BONNOT vient de recevoir par les derniers arrivages de PARIS et de LONDRES des

GARNITURES et INSTALLATIONS NOUVELLES,

blanches et noires pour

CHARS FUNEBRES et CORBILLARDS.

[illegible]

M. J. BONNOT profite de cette occasion pour informer le public qu'il a acheté [illegible] de M. DUBUC, [illegible].

Chars funèbres et Corbillards,

[illegible]

M. JEAN BONNOT s'occupera aussi de la construction de [illegible].

TOMBES et FOURS dans le cimetière St-Louis.

[illegible]

J. BONNOT,

ENTREPRENEUR

De Pompes Funèbres,

Emplacement et vend à son établissement, rue Ste-Anne, entre Chartres et Royale, [illegible] métalliques de Fisk et autres fabricants, ainsi que cercueils en acajou, noyer et autres bois et doublures en plomb, zinc, &c.

Magasin

51.....Rue Ste-Anne.......51

18 fév

CITY HOSPITAL.

(Exclusivement pour la pièce.)

PAR LE

DR. O. ANFOUX:

Rue des Champs-Elysées, entre Joséphine et Solidelle.

POUR ADMISSION:

S'adresser à l'Hôpital, rue des Champs-Elysées, ou au No 70 rue Baronne. 3nov—6m

Matériaux pour constructions, briques et bois de chauffage.

V. DEMORUELLE,

Au Vieux-Bassin, coin Toulouse et Franklin.

A CONSTAMMENT en main des matériaux pour constructions, tels que CHAUX SABLE BLANC ET JAUNE, CIMENT, PLATRE DE PARIS, BARDEAUX, LATTES, MERINS. Aussi: BRIQUES A FEU anglaises, françaises et américaines, et du BOIS DE CHAUFFAGE de toutes les qualités.

Les ordres de la campagne seront remplis avec soin et promptitude. 11oct—

Mlle LEONTINE,

Ex-première demoiselle en robes de Mme P. ALBERT,

81, Rue Royale, au premier.

A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle qu'elle continue à s'occuper de la confection de Robes en tout genre. Honorée du patronage des dames de la ville et de la campagne, elle s'appliquera, comme par le passé, à le justifier par son exactitude et le bon goût des articles qui sortiront de ses ateliers. 16déc—6m

EN magasin et à vendre par les soussignés—Vins—50 barriques Vin rouge Bergasse, 50 do Bandol, 25 barriques vin rouge pour famille, 1200 caisses vin rouge St-Julien, Ht Brion, Ch. Latour, 100 do vin blanc Haut Sauterne et Ch Rieussec, 50 do muscat de Frontignan, Noilly, Prat & Co, 50 do do supérieur, 250 do vermouth Noilly, Prat & Co, 25 do do nouveau.

Liqueurs—50 caisses Absinthe Noilly, Prat & Co, 20 caisses punch au rum, 25 do ratafia de cerises, 50 do liqueurs assorties, 10 do eau verte.

Salaisons—250 caisses cornichons, capres fines, variantes, olives farcies, olives.

Amandes—100 balles du Languedoc, coque tendre. Huile, 700 paniers Plagniol, en grandes et demi bout.

Fruits—150 caisses fruits au jus—25 caisses fraises au jus—25 do fruits à l'eau de vie—50 do cerises à l'eau de vie.

Damejeannes—4000 de 1, 2, 3 et 5 gallons.

Bouteilles—100 paniers, 22 onces et 60 caisses bouteilles à Cognac.

Parfumerie, etc—7 caisses pommade à la rose, au jasmin, à la tubéreuse, à la fleur d'oranger.

1 caisse huile à la cassie, à la rose, à la tubéreuse, à la fleur d'oranger.

1 caisse contenant 200 douzaines savon de guimauve, rose et blanc, à la pâte d'amande, etc et 11 douzaines eau Dentrophile de Mureau (eau de toilette).

50 estagnons eau de rose—50 do eau de fleurs d'oranger.

100 caisses eau de fleurs d'oranger,

Savon—100 caisses savon blanc, vif récuit,

Conserves—20 do conserves assorties.

PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St Louis. 16 mars

DIVERS—En magasin et à vendre par le soussigné 10 1/4 Cognac Ste Croix, 15 1/4 do do, 10 1/4 do Natigue & Bigourdan, 7 1/8 do A. Caloyrac extra C. C. C. 5 1/4 do Otard, 10 1/8 do do, 7/8 do W Raymond, 25 caisses prunes à l'eau-de-vie, 25 do abricots do do, 15 do fruits assortis do do, 10 do absinthe C. Pernod, 25 do do C. Lecoultre, 30 do do C. F. Berger, 20 do kirsch de la Forêt Noire, 50 do de Richard Muller, 100 do muscat de Noilly Pratt & Co, 30 do muscat Mont d'Or, 15 do punch au rum, 75 do vermouth N. Pratt & Co, 80 do du Rivolire frères, 15 do de 100·4 sardines à l'huile de Rodel, 50 do paniers huile Plagniol de 22 onces, 40 do do Possel Fils, 200 caisses bitters des Arabes 10 do de 12 jarres pruneaux, 500 damejeannes de 5 gallons, 20 barriques vin bon ordinaire pour famille, 10 barriques vin blanc Haut Sauterne, 15 barils do do

F. SANCHO, 229, rue Vieille Levée, entre Dumaine et St Philippe. 18 fév

PRODUITS d'Espagne, en magasin et à vendre par le soussigné—50 demi-pipes vin de Catalogne très corsé, 20 1/4 do de St Vincent, pour familles, 25 barils do do Malvoisie, 24 do do muscat, 20 do de Malaga Montana, 8 demi-pipes malléres, 190 barillets olives de Séville, 25 livres safran de la Manche, 10 sacs garavanzos, 20 do Ravagagnane, 8 do pois roux, 60 balles amandes d'Ivica, 160 caisses raisins, 60 do figues, 20 sacs aulx, 6 do cumin, 20 barils Port wine.

F. SANCHO, 229, rue Vieille Levée, entre Dumaine et St Philippe. 18 fév

Chemises! Chemises! Chemises!

REÇU par LION & ANDRÉE, 54 et 56, anciens 66 et 68 rue Royale, encoignure Bienville, 200 douzaines chemises pour hommes, jeunes gens et enfants, chemises devant toile, chemise toute toile, chemises tout coton, chemises couleur. Les chemises sont parfaitement faites et bien proportionnées, elles sortent des meilleures maison de Paris Chauvet, Fournier, Havem. 18 fév

CONFITURES des Shakers—100 caisses assorties, à vendre par B. TURPIN, 93, Vieille Levée. 19mars—6f

Corsets...... Corsets.

LA maison LION & ANDRÉE a l'honneur d'annoncer aux dames, ainsi qu'aux marchands de la ville et de la campagne, qu'elle vient de recevoir un nouvel assortiment le corsets de la première fabrique de Paris (maison Suchal-Dumas), médaillé à Paris et en Amérique.

A vendre à grand rabais—$2 50.

Coin Bienville et Royale. 11 mars

Dépôt des eaux minérales naturelles, de France, à la Nouvelle-Orléans.

En débarquement du navire Express, du Havre. 50 caisses eau de Vichy, de toutes ses sources. 50 caisses eau minérale de Bonnes. A vendre par E. E. MOUGIN, pharmacien, Encoignure Joséphine et Dumaine. 6mai

Rhumes, Irritations, Inflammations

SIROP ANTI-PHLOGISTIQUE DE BRIANT

PHARMACIE BRIANT, RUE SAINT-DENIS, 137, A PARIS.

Ce SIROP tout spécial pour la GUERISON prompte des maladies ci-dessus énoncées, est prescrit depuis plus de 30 ans, avec un succès que rien ne dément, par les plus célèbres médecins, membres de l'académie de médecine et professeurs de la Faculté de Paris, et notamment les Drs FOUQUIER, DUBOIS, GUERSANT et autres. L'illustre VAUQUELIN l'honorait de son suffrage.

BREVETE, après examen fait par MM. THENARD, DARCY, GUY LUSSAC et ARAGO, membres de l'Institut de France. L'académie royale de médecine de Paris lui reconnaît toutes les propriétés des sirops pectoraux. Tout récemment MM. CHEVALIER O. HENRY et LASSAIGNE, célèbres chimistes appelés en cour impériale à faire un rapport sur le SIROP ANTI-PHLOGISTIQUE de BRIANT, ont déclaré que ce sirop est préparé avec des principes extractifs retirés de plantes jouissant de propriétés adoucissantes et calmantes, qui le rendent propre à l'usage pour lequel il a été composé.

On emploie ce sirop toujours avec un égal succès dans les maladies qui dérivent de toutes IRRITATIONS et INFLAMMATIONS, comme CATARRHES, CRACHEMENTS DE SANG, CROUPS, COQUELUCHES, DYSSENTERIES, etc., etc.

N. B.—Tout flacon de ce sirop, s'il n'est pas contrefait, sort de la pharmacie L. LAMOUROUX et PUJOL, et l'étiquette porte la signature BRIANT, leur prédécesseur. Le verre, qui est vert, porte les cachets réunis: VERRERIE DE MASNIERES et BRIANT, à Paris. L'étiquette est imprimée par un MALTESTE. La capsule fabriquée par DUPRE, est au cachet BRIANT. Enfin, un imprimé portant les mêmes cachets et signatures, accompagne toujours chaque flacon. Dépôts à la Nouvelle-Orléans, dans toutes les pharmacies, et plus positivement chez MM. Ed. GUILLOT, L. CASTEL, droguistes, et M. DUCONGE, pharmacien. A New-York, chez MM. Fougera frères, M. Leroy, et M. Milhau, pharmaciens; à Mexico, chez Maillefert & Cie.—Avis. Les demandes en gros pourront être adressées à M. H. Gaillardet, commissionnaire en drogueries.

SIROP PERUVIEN,

OU

Solution de protoxide de fer combiné.

Ce remède bien connu a été souvent employé, avec le plus grand succès, pour

LA DYSPEPSIE

OU UNE DIGESTION IMPARFAITE

POUR LA

DETERIORATION DU SANG

Et les maladies suivantes dont la plupart proviennent de la

Dyspepsie:

La maladie de Foie, l'Hydropisie, la Névralgie, les affections nerveuses, le manque d'appétit, les langueurs, les Hémorroïdes, les maladies de la peau, la tendance à la consomption, les maladies particulières aux femmes et toutes celles qui exigent un TONIQUE.

N.B.—L'innocence du fer pour la Dyspepsie et les nombreuses affections qui en découlent, provient de l'absence d'une préparation telle que le fer pénètre dans l'estomac dans un état protoxide et s'assimile de suite au sang. Le SIROP PERUVIEN est le remède qu'il fallait; il a opéré des guérisons qui avaient médicalement de ce genre n'avait pu opérer.

N. L. CLARK & Co. Propriétaires.

A vendre, à la Nouvelle-Orléans, en gros et en dét. J. WRIGHT & Co, rue de Chartres, Nos 21 et 151.

AVANT. APRES.

Le célèbre

ELIXIR DE JEUNESSE

DU Dr WRIGHT,

Préparé d'après les principes pharmaceutiques par l'un des meilleurs chimistes du siècle.

C'est un nouveau remède, le résultat de découverte modernes dans le règne végétal, un moyen de guérison, qui n'a rien de commun avec les systèmes usés annoncés par les charlatans. Le Dr WRIGHT, a chant bien ce que les personnes ont [illegible] souffrir des empiriques, [illegible] de faire essayer son Elixir par toute la Faculté [illegible] de l'homme alors que toutes les ressources de la pharmacopée ont été employées en vain. [illegible] une volonté qui ne recule devant aucun obstacle [illegible] public comme la seule préparation qui puisse guérir des maladies suivantes:

L'abattement physique et moral
Le sang qui se porte à la tête
La confusion des idées
L'hystérie
Le [illegible] pâle.

L'agitation et l'insomnie,
Absence de forces musculaires
Le manque d'appétit,
La dyspepsie,
Le découragement,
La désorganisation ou la paralysie des organes de la [illegible].
Les [illegible]

En un mot toutes les affections [illegible] blessé et les nerfs.

Prix, $2 la bouteille ou trois bouteilles pour $5. Expédition, par la poste, pour toutes les parties des Etats-Unis. A vendre par toutes les pharmacies des Etats-Unis et des Canadas. Escompte libéral au commerce.

J. WRIGHT & CO, Propriétaires, Nos 21 et 151 rue de Chartres, Nlle-Orléans. 14mars—1an v&c.

L'AMER-VIN IMPERIAL

Du Dr J. Bovee Dods,

Est fait avec un vin pur qui a [illegible] des autres vins [illegible] du meilleur vin de Portugal [illegible] de Sureau, de [illegible], de fleurs de camomille [illegible] la myrrhe [illegible] sauvage et du bayberry.

Nous défions

LE MONDE

D'EN PRODUIRE

UN EGAL!!

Nous ne prétendons pas [illegible].

Commencement de consomption,

La faiblesse des poumons, [illegible].

Ce qu'il y a de mieux!

C'est un précieux remède pour la gorge, et [illegible].

Pour les personnes âgées et infirmes, pour celles qui [illegible].

C'est une boisson saine et douce pour [illegible].

Non seulement l'AMER DE DODS OFFRIT de la maladie, mais il le PREVIENT. Il devrait être chez tous ceux qui habitent un pays où l'on a [illegible].

Les médecins les meilleurs [illegible].

CHARLES WIDDIFIELD & Co, Propriétaires,

No 78, William street, New-York.

A vendre par les droguistes.

Agence pour la vente en gros et en détail, des Etats de la Géorgie. PLUMB & [illegible]

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, J. WRIGHT & CO, 21 et 151 rue de Chartres. 7avril11

Grand Chemin de Fer de la Nouvelle Orléans, de Jackson et du Nord.

DEUX convois pour passagers partiront tous les jours du dépôt, à l'Ecole, rue [illegible], Magnolia, [illegible] à 6 heures [illegible] A. M. [illegible] Express à 7 h. P. M. [illegible] du Nord et de l'Est, on vend des billets pour toutes les principales villes du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Temps pour aller à New-York, [illegible] heures.

Le fret est reçu au dépôt, au pied de la rue Calliope jusqu'à 4 h. 30 P. M., tous les jours [illegible] exceptés. La Compagnie n'est pas responsable des pertes occasionnées par l'incendie.

Le convoi d'excursion à Magnolia part les SAMEDI à 4 heures P. M.

T. S. WILLIAMS, Surintendant Général. 3 nov

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.

Arrangement d'hiver.

A partir de JEUDI, [illegible], Prix pour aller au Lac et en revenir. Ce même prix [illegible].

Achetez les tickets au bureau, à côté de la gare.

—DE LA VILLE—				—DU LAC—			
6¼ h. A. M.	char à cheval		6 h. A. M.	convoi à vapeur			
7¾	do do	do	7	do	do	do	
7½	do do	do	8	do	do	do	
9	do do	do	9½	do	do	do	
10½	do do	do	11½	do	do	do	
Midi			1 heure P. M.	do	do		
2 heures P. M.	do	do	2½	do	do	do	
3½ do (mille)	do	do	4½	do	do	do	
5 heures P. M.	do	do	6	do	do	do	
6½	do do	do	7	do	do	do	
7½	do do	do	9	do	do char à ch'val.		

Voyages extra ou spéciaux, pendant la nuit (ou donnant avis au conducteur)....... $20 par voyage.

Le convoi à vapeur s'arrêtera à la station de Gentilly, sur avertissement, excepté pour les voyages de la malle. Prix, 15 cents pour aller et autant pour revenir. Le conducteur doit être averti avant le départ.

Les omnibus partent de la rue du Canal toutes les cinq minutes, pour le dépôt.

O. PANDELY, Surintendant. 25 oct—1an

Arrivage de nègres à vendre.

Je viens d'arriver avec CENT CINQUANTE NEGRES de la Virginie et du Maryland, comprenant des ouvriers, domestiques de maison, cuisinières, blanchisseuses et repasseuses et nègres de champ. Je recevrai aussi pendant la saison (tous les mois) de forts envois d'esclaves des Etats ci-dessus exclusivement. Je suis résolu à vendre à des prix en rapport avec les temps, au comptant ou en obligations de ville. Les nègres peuvent être vus chez moi, au coin des rues Baronne et Gravier.

I. M. WILSON. 23 oct—6m

Vins, Bouchons.

ATTENDU par le navire Resolute, de Bordeaux— 336 caisses vin rouge, de J. Ducastaing & Co; 50 do vieux Sauternes do; 40 barriques vin rouge pour familles do; 5 balles bouchons pour bouteilles longs, de 10,000 chaque; 6 futailles de 20 sacs bouchons fins, No 5; 4 do de 20 do do No 6; 2 do de 20 do très fins, No 9; 1 do de 24 do do No 35.

A vendre par CHAUDET & NEE, rue Royale, 147 et 149, entre Toulouse et St Pierre. 16 jv

SUCRE de la Havane 822 caisses de sucre blanc, sucre jaune et sucre brut, en débarquement du brick A. A. Chapman, arrivé de la Havane, à vendre par S. PLASSAN, Rue Vieille Levée, Nos 39 et 40. 21 fév

EN débarquement du navire Resolute, de Bordeaux —5¼2 et 20¼ pipes brandy J. Denis, Henry Mounié & Co, Cognac; 35¼2 pipes brandy Pinet, Castillon & Co, Cognac, récoltes 1858, 1857, 1856, 1846; 20¼ et 50¼8 pipes brandy Melady, fine Champagne;

50 caisses 50¼2 bouteilles vin rouge Pichon Longueville.

En débarquement du navire A. Thompson, Liverpool—184 tierçons, plates et quarts pale et strong ale de Wm Younger & Co, Edinburgh, à vendre par BRULATOUR & CO, No 39, ancien 54, Vieille Levée. 16 fév

Quincaillerie et Coutellerie,

REÇU et à vendre à bon marché— 10,000 chaudières françaises 1 à 100 livres, 1000 fers de campagne assortis, 2 boucauts moulins à grains Nos assortis, 2 boucauts casseroles étamées, 100 douzaines tamis Nos assortis, 20 boucauts pioches Nos assortis, 25 do chaînes do, 200 douzaines haches de Hunts, Collins & Co, 200 do Cardes à coton, 100 do limes, 100 do scies Spear & Jackson, 200 do passe partout de 5 à 10 pieds, 3 boucauts fers à repasser—

Aussi un stock très varié de couteaux de poche et de table et l'assortiment complet de quincaillerie d'étagères que nous offrirons à très bas prix et termes avantageux. L'attention des marchands est appelée à venir examiner avant d'acheter ailleurs.

ROUSSET & VOORHIES, No 83, rue du Canal. 13 mars

Aux amateurs de pêche.

NOUS avons reçu notre assortiment complet d'articles de pêche et nous appelons l'attention des marchands de la campagne et de la ville, ainsi que les amateurs à examiner les articles suivants:

HAMEÇONS VERITABLES LIMERICK pour poissons rouges, pour casse burgots, pour truites, pour grognards, pour appas,

10,000 yardes lignes en soie torse, 10,000 do pitre, assorti, 10,000 do goudronnées, 250 grosses lignes en coton, assorties, 100 do chauvre do.

Aussi:—Cannes à pêcher, de toutes les dimensions, taupettes et couteaux propres à la pêche.

A vendre à bon marché par ROUSSET & VOORHIES, No 83, rue du Canal, près Chartres. 13 mars

VINS, Eaux-de-vie, Genièvre, Xeres, Madère, Champagne, Bardine, Prunes &c— 9 quarts de pipe Cognac Jean Louis 1811, 1795; 12 octaves; 14 quarts Otard Dupuy & Co, Alex de Montezun 1840, S. Julius 1840, J. H. Dixon 1830; 10 octaves; 20 quarts M. F. Suzan 1825, J. H. Dixon 1800; 15 pipes Genièvre "Ancre", "Cygne"; 20 quarts de pipe Xères Carreaquedo, Madère do, Xères Duff Gordon; 50 barriques vin de Bordeaux bon ordinaire pour famille, de Bourgogne; 5 paniers Champagne Alex de Montezun, Impérial, Bouché fils et Drouet, Etoile; caisses Sardines Goillaux; Prunes d'Ente en bocaux.

J. & J. TARDOS, 45, Vieille Levée.

SIROP H. FLON

Ce SIROP, D'UN GOUT AGREABLE, jouit d'une vogue méritée pour la guérison des Rhumes, Toux, Catarrhes, Enrouements, Coqueluches et toutes les Irritations et Affections nerveuses de la POITRINE, de l'estomac et du ventre. Admis à l'Exposition de New-York.

FABRIQUE A PARIS, 28, RUE TAITBOUT.

Dépôts à la Nouvelle-Orléans, chez M. Ed. GUILLOT droguiste, 118 Royale; L. DELOCHE, pharmacie, et Louis CASTEL, droguiste, Royale et Ste-Anne.

PURGATIF à la MAGNÉSIE Chocolat-Desbrière

Goût agréable, EFFICACITÉ CERTAINE: une tablette suffit pour purger. A petites doses, il détruit la constipation.—Ph. r. Lepelletier, 9, Paris.

VINAIGRE DE TOILETTE COSMACÉTI,

Par la finesse de son parfum, par des propriétés positives et bienfaisantes, ce vinaigre est supérieur à tous les produits de même genre. Paris, rue Vivienne, 55.

Nlle-Orléans, chez Louis Castel, droguiste; E. Guillot, idem et dans les principales pharmacies.

OPPRESSIONS, ASTHMES NÉVRALGIES

Rhumes, Catarrhes, Maux de Gorge. Grippe, Irritation de Poitrine, etc.

INFAILLIBLEMENT SOULAGÉES ET GUÉRIES PAR LES CIGARETTES ESPIC: FUMIGATEUR PECTORAL.

La fumée qu'on aspire pénètre par le larynx et les bronches jusque dans les replis intimes de la poitrine, y agit immédiatement et favorise l'expectoration, tient et favorise les fonctions des organes de la [illegible]. Paris, Espic, chez M. ESPIC, 11, rue d'Amsterdam. DEPOT A LA NOUVELLE-ORLEANS, chez Ed. Guillot, droguiste, et Louis Castel, droguiste, coin Royale et Ste-Anne.

MAISON

GUILBAUX & GIEFERS,

Successeurs de T. DANFLOUS,

121 Rue Royale, 123.

IMPORTATION de Selles [illegible] et [illegible] de Sellerie et Harnais [illegible] de France.

ATTENTION.

[illegible] Brides, Tapis, Selles, [illegible] anglaises et de France, [illegible] chasse et d'exercice.

RESTAURANT BOUDRO, AU LAC,

TENU PAR

Philippe Billmann & Fçois Colomès

[illegible]

J. MENARD.

RESTAURANT des ETATS-UNIS

Au Lac Pontchartrain.

[illegible]

EMMANUEL PERODAT

MAGASIN JACKSON,

Encoignure Ste Anne et Chartres.

NOUS avons [illegible] JACKSON [illegible].

[illegible]

TURCOTTE & GRANDAND.

C. A. BARRIERE & FRERE,

130, rue du Canal,

Bâtisse Touro

VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages d'Europe un assortiment de marchandises de printemps, comprenant:

ORGANDIES IMPRIMEES RICHES, JACONAT, PERCALES, PIQUE, GRENADINES.

Des genres les plus récents et les plus recherchés.

TOILES d'Irlande et Française pour chemises à drap, pour taies et couvertes.

NAPPES et SERVIETTES damassées.

RIDEAUX mousseline et brodés.

GRAND ASSORTIMENT D'ARTICLES DE MENAGE.

ASSORTIMENT COMPLET DE BONNETTERIE ANGLAISE.

—Aussi—

Marchandises pour Habitations

KENTUCKY JEANS LINSEY, LOWELL ETOFFES rayées, [illegible].

COUVERTURES FRANÇAISE et ANGLAISE, &c, &c.

Qu'ils vendent à aussi bas prix, que les mêmes marchandises peuvent être vendues dans les autres maisons. [illegible] 22fév

Avoine noire de Prince Edward Island

2000 boisseaux, en débarquement du navire Columbia, et à vendre, en lots au gré des acheteurs, par F. A. GONZALES & Co, 75 et 77 Vieille Levée, près Conti. 17 fév

SALSEPAREILLE D'AYER,

Remède composé, qui par notre travail est devenu l'extrait le plus parfait que l'on puisse obtenir. C'est un extrait concentré de Salsepareille Para combiné avec d'autres substances d'une force altérative encore plus grande afin d'en faire un antidote efficace pour les maladies susceptibles de guérison par la Salsepareille. Il est admis que un remède demandé par un malade atteint de scrofules, le grand, il rend un immense service au grand nombre de nos compatriotes invalides. Ce service a été rendu par cette composition ainsi que l'expérience l'a prouvé dans les cas les plus mauvais des maladies suivantes:

Scrofules et Maladies scrofuleuses, Eruptions et Maladies éruptives, Ulcères, Pustules, Boutons, Tumeurs, Catarrhe, Teigne, Syphilis et Affections syphilitiques, Maladies mercurielles, Hydropisie, Névralgie ou Tic douloureux, Débilité, Dyspepsie et Indigestion, Erésipèle, Rose ou Feu de Saint-Antoine et enfin toutes les genres de maladies provenant de l'impureté du sang.

Elle est prescrite, cette composition maintient dans un état de bonne santé en chassant les humeurs qui corrompent le sang à cette saison de l'année. [illegible]

La salsepareille a la réputation, bien méritée, de remplir ces fins. Mais le remède a été énormément trompé par certaines préparations de cette matière, non-seulement parce que la drogue ne possède pas en elle-même toute la vertu demandée, mais encore parce que beaucoup de préparations prétendant être des extraits concentrés ne contiennent qu'une faible partie des propriétés de la salsepareille.

Durant ces dernières années, le public a été trompé à l'aide de grandes bouteilles dans lesquelles on prétendait donner un quart d'extrait de salsepareille pour un dollar. C'étaient autant de fraudes envers le malade, non-seulement parce qu'elles ne contenaient que peu ou pas de salsepareille, mais encore parce qu'elles ne possédaient aucune propriété curative. De là, cruel et amer désappointement dans l'usage des divers extraits de salsepareille qui encombrent la place, qui fait que son nom est justement méprisé et le rend synonyme d'imposture et de tromperie. Néanmoins, nous prétendons donner cette salsepareille composée, nous prétendons fournir un remède tel, qu'il délivrera son nom du blâme dont il est entaché. Nous sommes fondés à croire qu'elle possède les vertus auxquelles le cours ordinaire des maladies qui lui sont opposées ne peut résister. Afin d'assurer l'extirpation complète de ces maladies, le remède devra être exactement pris suivant les prescriptions posées sur la bouteille, préparée par le

Dr. J. C. AYER & Co.,

LOWELL, Mass.

PRIX—$1 la bouteille; six bouteilles pour $5.

LE CHERRY PECTORAL D'AYER s'est fait une telle réputation pour la guérison de toutes les maladies de Gorge et de Poumons, qu'il nous est tout à fait superflu d'établir l'évidence de son efficacité; il a été employé partout. Il est en usage constant depuis si longtemps dans tout le pays que nous n'avons pas besoin d'assurer au public que ses qualités sont les meilleures qu'elles aient jamais été obtenues, et que c'est le plus grand soulagement qui puisse être employé.

PILULES CATHARTIQUES D'AYER, pour la guérison de la

Jaunisse, Dyspepsie, Indigestion, Dyssenterie, Estomac chargé, Erésipèle, Maux de têtes, Hémorroïde, Rhumatisme, Eruptions et Maladies de la peau, Maladies du foie, Hydropisie, Dartres, tumeurs et Catarrhes, Vers, Goutte, Névralgie, purifiant le sang et ayant la forme de pilules à prendre en mangeant.

Elles sont saupoudrées de sucre, de façon que la personne la plus délicate peut les prendre avec plaisir; elles forment le meilleur purgatif du monde pour le cas de purgation.

PRIX—25 cents la boîte; cinq boîtes pour $1.

Un grand nombre d'ecclésiastiques, de médecins, d'hommes d'Etat et de personnes éminentes, nous ont laissé leurs noms pour certifier l'incomparable avantage de ces remèdes, mais l'espace ne nous permet pas de les insérer ici.—Nos agents délivrent gratis notre Almanach américain, qui contient ces certificats, ainsi qu'une description complète des maladies déjà mentionnées, et le traitement qui doit être suivi pour les guérir.

Ne vous faites pas tromper par des marchands sans principes qui vous donneront d'autres préparations dont ils tirent plus de profit. Les maladies demandent le secours le plus efficace qu'on puisse leur donner; cette préparation le leur fournira.

Tous nos remèdes sont vendus par J. WRIGHT & CO, 21 et 151, rue de Chartres, ainsi que par les pharmaciens de tous les pays. 5fév—6m,v&c.

PEUT-ON Guérir d'une HERNIE?

ON LE PEUT

EN S'ADRESSANT A

JOHN WRIGHT & CO.

Rue de Chartres, No 21

(AU PREMIER)

DEPOT DE BANDAGES, &c,

[illegible]

Attention spéciale à PETITS ENFANTS, aux ENFANTS et à DAMES.

DEPOT DE BANDAGES HERNIAIRES DE JOHN WRIGHT & Co

No 21...... RUE DE CHARTRES...... No 21

Graines fraîches de Jardinage

De la nouvelle récolte,

[illegible]

J. MENARD.

A. BERNARD

Horticulteur, 30, rue de Chartres,

GRAND ASSORTIMENT DE [illegible]

B. DOUR,

Marchand de graines,

29, rue Conti, autrefois 23.

[illegible]

BATISTE IMPRIMEE à 25 cts. la yarde,

Chez De MONTROND & GALLOT

COIN CANAL & DAUPHINE

2000 MOUCHOIRS BATISTE

50 p/0 au dessous du cours.

500 Mantelets soie noire à $1.

[illegible] 1mars

MALADIES DES FEMMES.

MADAME MAURY,

Ex-interne de l'hospice de Toulouse,

Reçue par la Faculté de Montpellier,

CONCOURS 51 et 54—1er PRIX.

MME. MAURY a l'honneur de prévenir le public qu'elle a établi un CABINET DE CONSULTATIONS pour le traitement des maladies de femmes. Les dames en [illegible] gratuitement.

Rue Bourbon, 243, entre St Philippe et Dumaine. 22fév—1m

TABAC DU MEXIQUE.

22 BALLES Wrapper, [illegible] Fuerte.

A vendre par J. J. TARDOS, 45 Vieille Levée.

VINS—100 barriques vin rouge, 20 barriques vin blanc. En débarquement du navire Stephen Baldwin, de Bordeaux, à vendre par J. & J. TARDOS, No 45, Vieille Levée.

AMANDES, NOIX, &c—50 sacs amandes, coques tendres, [illegible], 100 sacs noix, en débarquement de la barque sarde Fulvio de Palerme, et à vendre par PIAGGIO & VIOSCA, Jr., Nos 62 & 64 rue Vieille Levée.

VINS, HUILES, CHAMPAGNE, &c.—500 barriques vin rouge, 200 barils vin blanc, 5,000 caisses vin rouge, 500 paniers champagne, 500 caisses fruits au jus et à l'eau-de-vie, 4,000 paniers huile de 11, 22 et 24 onces. En magasin et à vendre par PIAGGIO & VIOSCA, Jr., Nos 62 et 64, rue Vieille Levée. 1 mars

PORTO—100 quarts de pipe porto d'Espagne de la maison Lucaxe & Echeoprs, de Cadix, en magasin et sujet au drawback, à vendre par S. D. GRATIAA & Co., 59 Douane.

VIN de Xeres—10 quarts et 10 tierces de pipe, ordinaire et fin, Lucaxe & Echeopar, à vendre par S. D. GRATIAA & Co., 59 Douane. 10 mars

ABSINTHE et Kirsch—100 caisses absinthe et kirsch de la marque bien connue Constant Lecoultre, de Môtier-Travers, à vendre par S. D. GRATIAA & Co., 59 Douane. 13 mars

PRUNES et Fruits—50 caisses prunes en bocaux, 50 caisses fruits au jus. A vendre par S. D. GRATIAA & Co., 59, rue de la Douane. 13 mars

HUILE d'olive—200 paniers huile d'olive de la marque Benoit Frères, en bouteilles de 12, 22, et 24 onces, à vendre par S. D. GRATIAA & Co., 59, rue de la Douane. 13 mars

Riz créole.

EN débarquement du bateau à vapeur Empire Parish —84 sacs de riz créole, à vendre par FRED. AVET, Rue Vieille Levée, Nos 59 et 61, entre Bienville et Conti. 27 fév—15f

EN débarquement du navire Stephen Baldwin de Bordeaux, 6 barriques de VIN POUR FAMILLES à vendre par E. DECHAMPS, 20 rue St Louis.

REÇU par le steamship Habana, de la Havane— 10 caisses marme d'Ecosse; 20 tamboura sardines, &c.; 50 barils vinaigre de Bordeaux. A vendre par F. SANCHO, No 229, rue Vieille Levée, entre Dumaine et St. Philippe. 11mars

EN magasin et à vendre par le soussigné— 100 sacs amandes d'Ivica, 15 sacs anis, 30 livres safran en boîtes, 4 pipes cognac extra C. C. C., 10 do do do, 6 do do do Gibot, 7 do do do, 10 do do do Ste-Croix, 4 do do do, 8 do do Narigne et Bigourdan, 8 do do W. Raymond, 25 pipes madère, 20 pipes do do, 30 barils olives de Séville. A vendre par F. SANCHO, No 229, rue Vieille Levée, entre Dumaine et St Philippe. 11mars

EN débarquement du navire Stephen Baldwin, venant de Bordeaux— 100 barriques vin rouge, bon ordinaire, Lavidalie, 32 do vin blanc, Haut Sauterne do do, 21 do vin rouge, bon ordinaire, Ducastaing & Co. A vendre par X. LAMBERT, No 52, rue des Magasins. 12 mars

EN débarquement du navire Fanny Eaier, venant de Marseille— 70 barriques vin rouge Bandol, très corsé, 110 caisses vermouth, Noilly, Prat et Co. A vendre par J. N. CURIEN, rue Toulouse No 20. 11 mars

EN débarquement du navire Adelaide, du Havre, 5 tonneaux véritable fromage Gruyère. A vendre par J. N. CURIEN, rue Toulouse No 20. 11 mars

POISSONS à l'huile—150 boîtes maquereaux à l'huile, 150 boîtes rougets, 100 boîtes saumon, 125 do thon, 50 boîtes alose, 50 boîtes saumons épicés, 200¼2 boîtes au beurre. A vendre par DUNTZE & Co., Encoignure Royale & Conti. 11fév

REÇU par le navire Stephen Baldwin, arrivé de Bordeaux et à vendre par le soussigné— 160 barriques vin rouge côtes Fronsac, 54 do do grand vin de Cantenac, 1858, de J. Lavidalie, 30 do do Ch. St Julien Médoc, 1858 do, 21 do vin blanc, Haut Sauterne do do, 9 barils do do, 2 boucauts fil à voile, 40 caisses fruits au vinaigre, 10 do moutarde. A vendre par J. N. CURIEN, No 20 rue Toulouse. 10 mars

EN débarquement du navire Stephen Baldwin, de Bordeaux—Eau de vie, 50 quarts cognac; Vinaigre—30 barils vinaigre blanc. Fruits à l'eau de vie—50 caisses fruits assortis. Bouchons—6 balles bouchons pointus. A vendre par CHAUDET & NEE, 147 et 149, Royale, entre Toulouse et St-Pierre. 13mars

SARDINES—50 caisses de 100 demi-boîtes sardines sans arêtes, 208 caisses de 100 quarts boîtes sardines à l'huile, 100 caisses de 100 demi boîtes sardines à l'huile. A vendre par HENRY VALETON & Co., 27, 29 et 31, rue Bienville. 4 mars

VENTES JUDICIAIRES.

S. D. Gratiaa & Co., vs François Coumes.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 17,709.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI 6 d'avril 1861, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de

Tous les meubles et effets contenus dans la maison occupée par le défendeur et située rue Delery à un îlet du fleuve, dans le Troisième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

26 mars—29—avril 1, 3, 6.

Christian Roselius vs Mina Fullbohn.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No. 14,162.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi, 1er d'avril 1861, à 5 heures P. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de:

Tous les meubles et effets contenus dans la maison occupée par la défenderesse et située au coin des rues du Bassin et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

20mars—20,23,26 29,1,av

Fernand Delcuze vs. ses créanciers.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,847 — En vertu d'un ordre de vente rendu le 11 de mars 1861, et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, 26 de mars 1861, à 10 heures et demie A. M., sur les lieux ci-après désignés, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de

Le fonds du magasin situé rue Royale No 242 entre les rues St Philippe et Ursulines, dans le 2me District de cette ville, consistant en marchandises sèches, merceries, &c, &c. Le tout cédé par l'insolvable à ses créanciers et suivant inventaire.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 15mars—16,19,21,26

H. Saloy vs Paul Marcellin—Nos 21,971 et 21,972

QUATRIEME justice de paix pour la paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Ernest Morel, juge de ladite cour, j'exposerai en vente publique le mardi 26 mars 1861 à midi, à mon magasin de dépôt situé au No 7, rue St Pierre, un lot de meubles, un piano et un lot d'argenterie, saisis dans les affaires ci-dessus. Conditions comptant.

O. CALONGNE, Constable. 16 mars—21 et 26

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Owen Crowell—No 14,992

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Seaman Hopkins Jr. a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Owen Crowell décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, O. MICHOT, Député Greffier. 26 mars—26,30,4av

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Edouard Brusquet vs ses créanciers. No 15,937—La cession des biens de l'insolvable ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers sera tenue pardevant Amédée Ducatel, notaire public, jeudi, le 11 avril 1861, à 10 heures A. M. pour y délibérer sur les affaires dudit Edouard Bousquet; que dans l'intervalle toutes poursuites y soient suspendues et que E. Filleul, avocat, a été nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour, OSCAR LE BLANC, Député Greffier. Bureau du Greffier, 8 mars 1861. 9mars—2 fév.

ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Wm Gwartney [illegible] E. M. Brazell [illegible]. No 14,071. [illegible]

Par ordre de la Cour le 11me jour de mars 1861. G. LUMINAIS, Dep. te Greffier. 20mars—16,26,avr5 15

ETAT DE LA LOUISIANE. Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. Je certifie par la présente que le 12 février 1861 jugement a été rendu dans cette Cour, dans ce procès, dans un [illegible] en l'affaire suivante, savoir: No 15,901 Mme Wm McNemara vs son mari. [illegible]

[illegible] LS DUVIGNEAUD, greffier.

[illegible]

D. FORCELLE, Député Greffier. 12 mars—26 av

Edouard J. Dunn vs ses créanciers

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. No 14,20[illegible]. [illegible]

CHAS. F. WHITE, Greffier.

Succession de Jean Rosso—No. 14,1[illegible]

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans— Attendu que [illegible] a présenté une pétition [illegible].

Par ordre de la Cour, F. MICHOT, Député Greffier.

Succession de Alexandre Albe Dumangin. No. 14,7[illegible]

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Victor Dumangin a présenté une pétition à la Cour [illegible].

Par ordre de la Cour, F. MICHOT, Député Greffier.

LES personnes qui doivent à la succession de feu le Docteur [illegible] Gaillard [illegible] Legeot & Reynaud [illegible]. Place St Antoine No 1.

L. C. A. BILLAUD, curateur de ladite succession. 21 mars

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 1er mars 1861.

CONFORMEMENT aux dispositions de la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues du 1er mars 1860 au 28 février 1861	$511,850 79
Moins les risques non expirés au 1er mars 1860	87,776 00
	$[illegible] 79
SAVOIR:	
Primes sur les risques d'incendies	$[illegible] 84
Primes sur les risques des mers	[illegible]
Primes sur les risques des rivières	[illegible]
Primes à déduire sur les risques non expirés	$[illegible] 00
Primes remboursées	16,345 60
	161,092 80
Montant des primes de l'année expirée le 28 février 1861	$[illegible]
Pertes payées durant la même période, savoir:	
Sur les risques d'incendie	$42,254 19
Sur les risques de mer	156,02[illegible] 01
Sur les risques des rivières	74,111 86
	$272,399 16
Réassurances, dépenses, intérêts moins, escomptes, etc	32,377 00
	$[illegible]
Bénéfice net de l'année expirée le 28 février 1861	$ 213,759 74
L'actif de la Compagnie est comme suit	
Hypothèques sur des biens fonciers valant [illegible]	$127,475 31
Actions de Banque [illegible]	4,500 00
Bons de la ville et autres bons	95,250 00
Prêts garantis par des actions et des bons	169,180 00
Effets à courte échéance, pour primes	205,241 81
Primes en voie de perception	32,457 61
Scrip d'assurance, etc	46,234 50
En caisse	148,149 00
Total de l'actif	$[illegible]

Etat de la Louisiane,

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle Orléans.

Qu'on se souvienne que le 18 mars 1861, pardevant moi, juge de paix dans et pour la susdite ville, se sont présentés Charles Briggs, président et H. P. Janvier, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle Louisiane, à la Nlle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que ce susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la compagnie.

CHARLES BRIGGS, président, H. P. JANVIER, secrétaire.

Assermentés et signé devant moi, ce 18 mars 1861.

D. F. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de SIX pour cent sur les certificats de profits non payés, à partir du deuxième mardi de mai prochain et de payer, à partir de ladite date, 30 pour cent du scrip émis en 1859. Ils ont résolu en outre de déclarer un dividende de scrip de trente pour cent sur les primes de l'année expirée le 28 février 1861. Des certificats seront émis à cet effet à partir du 1er juin 1861.

CHARLES BRIGGS, président, A. CARRIERE, vice-président, H. P. JANVIER, secrétaire.

—DIRECTEURS—

A. Carrière,	John Thornhill,
R. Brunner,	John Fox,
Mason Pilcher,	C. Fassy,
G. A. Fosdick,	W. A. Violett,
Richard Nixon,	A. Costa,
Thomas Byrne,	A. R. Montgomery,
R. Nugent,	N. M. Benachi,
F. H. Pomroy,	F. W. Knighoff,
J. L. Macaulay,	Wm Preiur,
J. S. Waite,	J. Cramer,
A. Lescart,	Wm Lorenzen,
G. Lanite,	Léon Queyrouze,
Wm Urquhart,	A. P. Nobiom,
Henry Rodewald,	A. J. Rugely,
W. C. Watts,	G. W. Dunbar,
J. Avet,	Albert Cammack,
P. C. Oglesby.	

20 mars

Changement de domicile de G. DUPUY.

CE magasin, si avantageusement connu pour ses glaces françaises et allemandes, ses cadres de portraits, gravures, lithographies, mouluras, galeries de fenêtres, embrasses et patères pour rideaux, cadres pour photographie, pastel, gravures, glands et aiguillettes, &c., est transféré du No 42, rue Bienville, entre Bienville et Douane (milieu de l'îlet) à l'emplacement qu'occupait MM. Sampson & Keen, en face les magnifiques magasins de meubles de M. McCracken.

Voulant positivement vendre avec le bénéfice d'une simple commission, j'ai à cet effet diminué mes frais généraux de 50 p 0/0 en choisissant ce magasin, ce qui me permet de vendre toutes mes marchandises avec une grande réduction.

Désirant conserver le patronage qui jusqu'ici m'a été accordé, je me suis adjoint un des plus habiles encadreurs de Paris, et me chargerai comme par le passé de tous les travaux relatifs à mon genre d'affaires. 27fév—6m

Dissolution de Société.

LA société en commandite qui a existé jusqu'ici entre les soussignés, sous la raison de G. W. DUNBAR & CO est dissoute, aujourd'hui d'un commun accord. G. W. DUNBAR est seul autorisé à liquider les affaires de l'ancienne maison.

G. W. DUNBAR, O. VOORHIES, } associés actifs.
CYPRIEN DUPRE, associé commanditaire.

Nouvelle-Orléans, 26 février 1861.

Les soussignés ont formé, aujourd'hui, une société en commandite et continueront le commerce en gros de bottes et de souliers, sous la raison G. W. DUNBAR, dans la rue des Magasins, No 5.

G. W. DUNBAR, associé actif.
CYPRIEN DUPRE, associé commanditaire.

Nouvelle-Orléans, 26 février 1861.

Dissolution de Société.

La société qui a existé jusqu'ici entre les soussignés sous la raison ROUSSET & GENIN, est dissoute, aujourd'hui d'un commun accord. Les successeurs de ladite société, ROUSSET & VOORHIES, sont chargés de la liquidation des affaires de la maison.

A. ROUSSET, CHAS A. GENIN, } associés actifs.
CYPRIEN DUPRE, associé commanditaire.

Nouvelle-Orléans, 21 février 1861.

Les soussignés ont formé, aujourd'hui, une société en commandite, sous la raison ROUSSET & VOORHIES, et continueront le commerce de quincaillerie et d'articles de fantaisie de l'ancienne maison ROUSSET & GENIN, à l'ancien local, rue du Canal, No 83.

A. ROUSSET, O. VOORHIES, } associés actifs.
CYPRIEN DUPRE, associé commanditaire.

Nlle-Orléans, 26 février 1861. 1er mars—1m

Cigares de la Havane.

UN grand assortiment complet de cigares de la Havane, comprenant Londres, Regalia de Londres, Regalia Britanica, demi Regalia, Regalia moyens, & Regalia, Brevas, Operas, Couchas, Pressés, Impériales Conservadores, Millares et un grand nombre d'autres des marques Intimidad, Cabañas, Ritica, Gutierres, Washington, Nicotiana, Globo, Meridiana, Rosa del Bejucal, Cervantes, Tres Hermanos, El Mundo, Bandera de Caruite, American Flag, &c. &c., constamment au magasin, et à vendre par

CABALLERO & BASUALDO, rue Vieille Levée, No 46, entre Douane et Bienville. 19mars

SERRURES françaises—3 caisses serrures assorties, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 pouces, à vendre par B. TURPIN, 93, rue Vieille Levée. 18mars—6f

BIERE DE BAVIERE—Un nouveau lot venant d'être reçu. A vendre par DUNTZE & Co., Encoignure Royale & Conti. 11fév.

VENTES A L'ENCAN.

Succession de Joseph Horace.

Buvette avec installation, comptoirs, glaces, montre et chaîne en or, meubles, etc.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.

Bureau No 74 rue de Chartres.

MARDI, 26 mars 1861, à 4 heures et demie, P. M., il sera vendu à l'encan, à l'encoignure des rues Jefferson et Levée (4me district) en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 12 mars 1861, pour le compte de la dite succession: La buvette, située comme ci-dessus avec les installations, comptoirs, glaces, tables, chaises, carafes, verres, bouteilles, poêle, etc., etc.

—AUSSI—

Une magnifique montre et chaîne en or et un lot de meubles de maison.

Conditions—Comptant sur les lieux.

mars 14,18,22 25,26

Succession de Robert J. Lyles.

Esclaves.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur,

Bureau 74, rue de Chartres

MARDI, 26 mars 1861, il sera vendu au City Hotel, rue Commune, en te Camp et Magasins, en vertu de et conformément à un ordre de District de la Nouvelle-Orléans, daté 17 janvier 1861, les esclaves suivants, appartenant à la susdite succession, savoir:

BILL, âgé d'environ 28 ans, forgeron, ayant un testicule plus gros que l'autre, résultant d'un coup de pied de cheval.

ALLEN, âgé d'environ 23 ans, nègre de champs, dyspeptique.

Conditions—Comptant sur adjudication. Actes de vente pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais des acquéreurs.

22fév—22,5 15 24,26mars.

250 lots de Marchandises Sèches de saison, sans réserve.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.

Bureau 74, rue de Chartres.

MERCREDI, 27 mars, à 10 heures et demie, il sera vendu à son magasin d'encan, No 74, rue de Chartres, entre les rues Bienville et Conti, sans aucune réserve—

250 lots de marchandises sèches de saison, telles que Ticking, Organdies Jaconas français imprimés, Briante française, Indiennes à chemise, Indiennes à sac, Coton blanc Solferino, Mousseline à carreaux, Ginghams, Shales et Pantalons en cachemire, Mérinos français bleu et noir, Mousseline suisse, Broderies, Mouchoirs batiste, Cravates de soie noire, Gilets, Cotonnades françaises, &c. &c.

Conditions à la vente. 25 mars

50 douzaines Pantalons camlet jeans, de Kentucky jeans et Cotonnade Log Cabin. Sans réserve.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur,

Bureau No 74, rue de Chartres.

MERCREDI 27 mars, il sera vendu à son magasin d'encan, No 74, rue de Chartres, entre les rues Bienville et Conti, sans aucune réserve.

50 douzaines pantalons camlet jeans, bleu, de cotonnade Log Cabin, de Kentucky jeans, et cotonnade tailleur. 25 mars

100 douzaines chemises couleur et blanche, de fabrique française et américaine.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur,

Bureau No 74, rue de Chartres.

MERCREDI, 27 mars, à 10 heures et demie, il sera vendu à son magasin d'encan, No 74, rue de Chartres, entre les rues Bienville et Conti, sans aucune réserve.

100 douzaines chemises françaises et américaines blanches et en couleur.

Conditions à la vente. 25 mars

FAUBOURG TREME.

Belle et grande résidence de famille avec jardin, située rue des Ursulines près de la rue Johnson

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI [illegible] à midi, à la Bourse St Louis [illegible]

[illegible]

Maison à un étage No. 383 face à la rue Claiborne, entre les rues Laharpe et Lapeyrouse

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI [illegible]

[illegible]

VENTE SANS RESERVE

D'un très beau magasin en briques à quatre étages, dans le voisinage immédiat de la Douane, faisant face au Chemin public et à la rue Clinton

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI [illegible]

[illegible]

VENTE A L'ENCAN

D'une épicerie bien achalandée située à l'encoignure des rues Gallatin et Ursulines, Second District.

PAR BERNARD TURPIN

JEUDI [illegible]

[illegible]

CIGARES [illegible] FRANCIS CROS, coin de la Douane, 29mars No 57, entre Chartres et Vieille Levée.

MAGNOLIA whiskey—S. S. Pike, [illegible] barils en débarquement du steamboat St Cloud, [illegible] Cincinnati à vendre par BERNARD TURPIN, No 88 rue Vieille Levée.

EN débarquement du navire Resolute, de Bordeaux—50 caisses de 12 bouteilles Haut Sauterne, 100 do de 12 do St Julien Médoc, 100 do 12 do St Estèphe do, 50 do 12 do Cantenac, do, 20 barriques Cantenac, 20 do Queyries, 5 balles de bouchons tous régulières, 6 futailles de 20 sacs bouchons réguliers No 5, 1 do 20 do demi-fins No 5, 1 do 20 do do réguliers No 5, 1 do 24 do do très fins pour St Bout & Champagne.

A vendre par CHAUDET & NEE, 147 et 149, rue Royale. 1fév

HEBERT & ESCOUSSE,

Librairie Française,

131, rue de Chartres.

REÇU par le steamer Bienville NOUVEAUTES

A. Dumas—Les trois buchies;
G. Sand—Le marquis de Villemer;
— La Ville Noire;
— Le Capitaine Lambert;
— Le Tueur de Monnes;
— La Poste aux Chevaux;
— La Ronde Lisbeth;
— Le Livre des Mitrons;
Villaume—L'esprit de la Guerre;
— Le Coin du Feu;
Victor Séjour—Les Massacres de la Syrie;

Pièces de théâtre diverses, &c. &c. &c.

Michelet—La Mer;
Guizot—Traduction de Shakspeare, 1er et 2me volume.

Malgaigne—Médecine Opératoire;
Bonnet—Manuel du Capitaliste;

Discours, de réception de Lacordaire à l'Académie.

Réponse de M. Guizot;
Rome et les Evêques de France;
La France sans le Pape;
Le Pape et Jérusalem.

Gravures.

Les Chefs-d'œuvre de Rubens à la Cathédrale d'Anvers;
Henri IV et ses enfants;
Léonard de Vinci.

Pothographies diverses.

13 mars

EN débarquement du navire Stephen Baldwin, venant de Bordeaux—

Vins rouges et blancs.

100 barriques vin rouge, Ju. Lavidalie & fils.
160 do do Ed. Lompuy
48 do do Cantenac, N & B.
42 do do Ht Talence do
4 do vin blanc, Ht-Sauternes.

Eaux-de-vie.

5 demi-pipes eau-de-vie Mre Castillon, Je, 1815.
10 quarts do do do
5 huitièmes do do do

Fruits à l'eau-de-vie.

50 caisses de 12 pots bocaux, prunes à l'eau-de-vie
25 do de 12 do poires do
25 do de 12 do abricots do

Vin rouge en caisse.

1,000 caisses de 12 bouteilles, vin St Julien, E. Lompuy, à vendre par A. CARRIERE & Co, 57, Vieille-Levée. 12 mars

Résilles! Résilles!

ET COIFFURES DE BALS,

A vendre chez O. LELIEVRE & Co

174, rue Royale.

Reçu de Paris par la voie de New York

6 douzaines Résilles or Solferino, de $8 réduites à $3
8 do do or Magenta, de $10 réduites à $3 50.
15 douzaines Résilles or et velours, de $12, réduites à $4 50.
10 douzaines Résilles soie et chenilles, de $3, réduites à $1 35.

Un magnifique assortiment de Coiffures de Bals, depuis $1, jusqu'à $5. 5 janv

DIVERS—En magasin et à vendre par les soussignés Bergasse—35 barriques.

Vins—1500 caisses vin rouge St-Julien, Haut-Brion, Château Margaux, etc.

150 caisses vin blanc Haut Sauterne et Château Rieussec.

Vermouth—400 caisses Noilly Prat & Co.
Muscat—100 caisses do do.
Liqueurs—60 caisses punch au rhum, eau verte, ratafia de cerises, kirsch.
Huile—320 paniers Plagniol, 24, 22 et 11 onces.
Savon—150 caisses.
Fruits au jus—60 caisses assorties. 25 dito fraises.
Fruits à l'eau-de-vie—25 caisses assorties. 50 dito cerises.
Amandes—150 balles du Languedoc.
Salaisons—100 caisses olives, capres, cornichons, variantes, olives farcies, &c.
Damejeannes—3000 de 2, 3 et 5 gallons.
Bouteilles—100 paniers Bordelaises et 80 caisses bouteilles à cognac.
Bouchons—15,000,000 bouchons pour damejeannes.
Eau de fleurs d'oranger—100 caissons et 30 estagnons.
Eau de roses—15 estagnons.
Pommades—6 caisses à la rose, jasmin, etc.

PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St-Louis. 4 mars

Dr THURBER,

DENTISTE.

SALON D'OPERATIONS,

148, rue Royale,

Entre St-Pierre et Toulouse. 31 oct—1an

Changement de domicile,

Et nouvel établissement.

Le docteur L. DUPERRON, dentiste, fait savoir à ses clients et au public en général qu'il vient de transporter son cabinet à l'encoignure Royale et Bienville, la maison à côté de celle qu'il habitait précédemment; l'entrée est par la rue Bienville No 65. Il fait savoir en même temps qu'il a monté dans sa maison un établissement de photographie en société avec M. F. E. Costanzi, photographe bien connu, qui se charge de faire les portraits de tous genres et dont le talent pourra être apprécié en visitant la collection de portraits.

BRIQUES A FEU

de Liverpool et de la Virginie,

A vendre par P. V. BERNARD, Passage de la Bourse, No 56, entre Douane et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

Succession de John D. Fink.

Vente de terrains de choix, situés dans le Premier District, à un long crédit et sans réserve, pour le compte et aux risques des premiers acquéreurs.

PAR J. B. WALTON encanteur de la ville

Bureau No 40 rue du Camp.

SAMEDI, le 30 mars 1861, à midi, à la Bourse St-Charles, en vertu de et conformément à une résolution du Conseil Commun de la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvée le 16 novembre 1860 et sous la surveillance des comités de finances du dit Conseil je vendrai à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, sans réserve, et à crédit, pour le compte et aux risques des premiers acquéreurs qui n'ont pas rempli les conditions des ventes qui leur ont été faites le 5 janvier 1861, les propriétés suivantes, savoir

Pour le compte et aux risques de M Decoursey.

UN TERRAIN, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rampart, Basin, Lafayette et Girod, désigné par le No [illegible] au plan dressé par Louis H. Pilie, voyer de la ville, daté du [illegible] novembre 1860 ayant 25 pieds 8 pouces de face à la rue Rampart, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Pour le compte et aux risques de R. E. Conner

UN TERRAIN, dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Rampart, Basin, Poydras, et Lafayette, désigné par le No [illegible] au plan dressé par Louis H. Pilie, voyer de la ville daté le [illegible] novembre 1860, ayant 25 pieds [illegible] de face à la rue Rampart, sur une profondeur de 85 pieds [illegible] entre lignes parallèles.

Pour le compte et aux risques de C. T. Bryant

UN TERRAIN, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Howard et Liberté, désigné par le No [illegible] au plan dressé par Louis H. Pilie, voyer de la ville daté le [illegible] novembre 1860, ayant 26 pieds [illegible] de face à la rue Perdido, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Pour le compte et aux risques de Asa Reed

UN TERRAIN, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Lafayette, Franklin et Basin, [illegible].

TERMES ET CONDITIONS. Un quart comptant, [illegible].

[illegible]

Succession de Joseph Casals—No 17,746

PAR CHS. E. FORSTALL, Encanteur.

No 30 Passage de la Bourse.

[illegible] MARDI, 26 mars 1861, à 11 heures du matin, [illegible].

[illegible]

Vente renvoyée

Vente pour cause de départ.

Meubles! Meubles!

PAR CHS. E. FORSTALL, Encanteur.

MARDI, 26 mars [illegible].

[illegible]

Vente pour cause de départ.

Propriétés rue des Français

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur,

[illegible]

Succession de William Victor.

No 17,290

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur,

No 30 Passage de la Bourse

[illegible]

Succession de Edmond Armand.

PAR L. ERNEST DUSSUMIER, encanteur

Bureau No 30, Passage de la Bourse

[illegible]

LE PAPIER PEINT

Est un article INDISPENSABLE

[illegible]

AVIS.

LES SOUSSIGNES [illegible] FERNANDEZ & ABRAMS [illegible].

FRANCIS FERNANDEZ, MAURICE ABRAMS.

DIVERS et magasin—[illegible]

X. LAMBERT, rue des Magasins, No 57. 20 mars

EN Douane—[illegible] caisses eau-de-vie Rochelle, 4me preuve, 25¼ pipes [illegible], 50¼ [illegible]. A vendre par X. LAMBERT, rue des Magasins, No 57. 20 mars

HOPITAL HAYES

Ci-devant Hôpital LAZEMBERG,

POUR toutes les maladies, [illegible] RUE DES CHAMPS ELYSEES [illegible].

—Conditions—

Salles	$1,00	par jour.
Salles particulières	[illegible]	"
Chambres particulières	[illegible]	"
Esclaves	[illegible]	"

On exige, à l'entrée du malade, un dépôt pour dix jours ou des références.

Les personnes qui désireraient se faire traiter sont priées de s'adresser à l'Hôpital ou au bureau du Dr Hayes, rue Bourbon, No [illegible].

LES soussignés offrent à vendre, sous les clefs de la douane et en magasin

200 paniers huile 22 onces Bacicaluigi, 100 caisses huile 32 onces [illegible], 100 do huile 22 onces, J L Duret, 400 caisses olives [illegible], 50 do cornichons, 200 quarts Burgundy Port, 100 quarts Madère, [illegible] vin rouge et blanc, des marques Brandenburg frères, Nathaniel Johnston, Barnet jeune de Bordeaux,

500 paniers champagne Jos Perrier Fils & Co, 200 caisses bourgogne Ed. Michaux, 125 quarts Sherry et Porto, 200 caisses eau-de-vie Berget, 150 do cerises à l'eau-de-vie, 10 puncheons rhum de la Jamaïque, 40 pipes genièvre "Stag."

800 futailles eau-de-vie des marques suivantes: Pinet Castillon & Co, J. Denis Henry Mounié & Co, A. Boutin, Melady,

2000 futailles pale Ale et Strong Ale, de la marque W Younger & Co, Edinburgh,

10 puncheons Scotch Whiskey, Wm Stewart,

4 do Old Tom Gin.

BRULATOUR & Co., 39, ancien 54, Vieille Levée. 7janv

ATTENDU incessamment par le navire Resolute, de Bordeaux—

50 barriques vin rouge bon ordinaire,
10 caisses vin blanc, Haut Sauterne, supérieur,
100 do do rouge, Haut Brion,
50 do fruits au jus, Lafautre.

A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 71 Vieille Levée. 8fév

MAGASIN DE TAPIS,

Rue de Chartres, No 19.

NOUS avons reçu de nouveaux tapis Moquettes, velours, Wilton et Bruxelles [illegible] de 3 à 24 pieds de large, nattes, droguets en soie et toiles damassées pour dessus de tables.

Abat jour, tapis et baguettes d'escalier, tapis de Hollande et nattes de coco pour bureaux, couvertures de tables et de piano, &c., &c.

A BROUSSEAU & Co. 9 fév—ab

MADAME THIERRY,

au coin du Chemin du Bayou et Derbigny—S'adresser dans le jardin.

Ayant une grande variété de fleurs fines pour [illegible], expédiées pour la campagne [illegible] un superbe assortiment de rosiers, dahlias, jasmins, arbustes et des prix réduits. [illegible]

SOMNAMBULISME.

MME ALLCARD, rue Bourbon, 321, entre Ursulines et Hôpital, traite spécialement les maladies nerveuses, l'épilepsie comprise. Sur dix malades, huit sont radicalement guéris. Dans les étouffements du larynx pulmonaire et de l'asthme, la guérison est prompte et infaillible; dans les affections cancéreuses et les digestions difficiles, par [illegible].

Prix des consultations: trois piastres pour les cas ordinaires. 16 jan—3m

PORC—500 barils mess et tramps épais, à vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille Levée. 18 fév

Coutellerie.

REÇU par l'Adelaide Bell—Un magnifique assortiment de coutellerie anglaise, consistant en canifs de toutes grandeurs, ciseaux pour dames, dito à broder, dito pour coiffeurs.

A vendre chez LION & ANDRÉE, coin Bienville et Royale. 11 mars

VENTES A L'ENCAN.

VENTE A L'ENCAN

103 colis Marchandises Sèches étrangères et américaines,

PAR E. ROGER & Co, encanteurs.

MARDI, 26 mars, [illegible].

[illegible]

VENTE SANS RESERVE

100 cartons Rubans à chapeaux.

AUSSI

70 lots Broderies fines.

ET

150 lots Marchandises sèches de saison.

PAR E. ROGER & Co, encanteurs.

MARDI [illegible].

[illegible]

VENTE PAR CATALOGUE

Eaux-de-Vie françaises, Vins, Sardines, Huile, Amandes, Raisins, &c.

PAR BERNARD TURPIN

MARDI [illegible]

[illegible]

Vins, liqueurs et champagne en Douane

PAR R. SCOTT, [illegible]

[illegible]

Soieries noires et en couleur, toiles d'Irlande, marchandises sèches &c

PAR G. LEAUMONT BEAUCHEMIN & Co

MERCREDI [illegible]

[illegible]

1970 caisses de Ferblanc, feuilles cuivre détaché et en caisses, bouchons de zinc et demi-baril de smelt,

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

MERCREDI [illegible]

[illegible]

31 barils de Krout

PAR [illegible]

MARDI [illegible]

Blanc de Céruse, Cuivre et Cuivre jaune, Métal.

PAR D. E. MORPHY

JEUDI [illegible]

3200 sacs de maïs

PAR D. E. MORPHY, [illegible]

MERCREDI [illegible]

178 caisses Chandelles hydrauliques pressées,

PAR D. E. MORPHY

MARDI [illegible]

500,000 cigares de la Havane

PAR D. E. MORPHY

JEUDI [illegible]

J. B. WALTON,

Encanteur de la Ville

Encanteur, estimateur et agent général pour l'achat et la vente de propriétés foncières, esclaves, terres, &c,

Bureau rue du Camp, No 40

S'OCCUPE [illegible].

[illegible]

Saissons de Lyon

EN débarquement du navire [illegible]. A vendre par BRULATOUR & Co.

DIVERS—A l'entrepôt [illegible] vin de Corse [illegible] Savon [illegible]. PAUL JUGE & FASSY. 19 fév

EN débarquement du navire Resolute, venant de Bordeaux—[illegible] vin rouge St Julien E Lompuy [illegible]. A vendre par A. CARRIERE & Co. 20fév

Arack.

CINQ puncheons [illegible]. 5fév

ASPERGES—[illegible] A vendre par QUEYROUZE & LANDREAUX. 11mars

Mercerie, [illegible], Passementerie, Rubans.

REÇU par le navire [illegible] LION & ANDRÉE, rue Royale, coin de Bienville. [illegible]

ARRIVE par Fanny Eaier, de Marseille [illegible]. BRULATOUR & Co. 1 fév

Champagne. Champagne

[illegible] BORDELOIS.

EN débarquement du navire Stephen Baldwin, de Bordeaux. [illegible] F. BORDELOIS. 12mars

EN débarquement du navire Alexandre, du Havre [illegible] A vendre par M. A. CALONGNE.

CONSERVES [illegible] M. A. CALONGNE. 20 et 207 rue Royale [illegible] Dumaine.

RIZ [illegible] E. TRASCROS [illegible]

EN débarquement du navire Stephen Baldwin, de Bordeaux [illegible] terrines de foie gras, pâtés [illegible] A vendre par CAMILLE LACOSTE, 209 rue Royale et Dumaine. 15mars

SACS EN PITRE—250 balles sacs light medium et heavy.

SARDINES—100 caisses et boîtes, quarts et demi boîtes.

SUCRE DE LA HAVANE—1000 caisses attendues et en magasin.

EAUX DE VIE—300 colis en Douane des marques suivantes: Otard Dupuy & Co, extra C. C. C., Rasteau, A. Seignette, Aimé Seignette, Otard, Pinet, Gibot, Ritboré, &c.

VIN ROUGE—300 barriques Queyries, St Estèphe et Montferrand, 250 caisses Martines, St Julien, en débarquement du navire Resolute, arrivé de Bordeaux. A vendre par S. PLASSAN, rue Vieille Levée, No 40. 18 fév

JALAP DU MEXIQUE—Un lot de Jalap du Mexique, en Douane et à vendre par CABALLERO & BASUALDO, rue Vieille Levée, 46, entre Douane et Bienville. 19mars

BOUCHONS—40 balles de bouchons, reçues par la Barque suédoise William et Ann, comprenant un assortiment complet de sortes pour les grosseries et quahiers, à vendre en Douane ou prix diverses par CABALLERO & BASUALDO, rue Vieille Levée, 46, entre Douane et Bienville. 19mars

FARINE—400 barils farine extra, superfine et fine, A vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille Levée.